

Tableau de concordance des 10 principes du Global Compact
Cf. DPEF CARMILA 2021

Principes	Référence DPEF
Droits de l'homme	
Principe 1 - promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme	4.1.3.1 L'Éthique et le respect des Droits de l'Homme p.122 4.1.3.2 Chaîne de valeur responsable p.123 4.4.1 Favoriser la diversité des profils p.138 4.1.1.2 Dialogue avec les parties prenantes p.114 4.4 Ici On Agit pour nos Collaborateurs p.138
Principe 2 - veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme	4.1.3.1 L'Éthique et le respect des Droits de l'Homme p.122 4.1.3.2 Chaîne de valeur responsable p.123 4.4 Ici On Agit pour nos Collaborateurs p.138-141
Normes internationales du travail	
Principe 3 - respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective	4.1.3.1 L'Éthique et le respect des Droits de l'Homme p.122 4.1.3.2 Chaîne de valeur responsable p.123
Principe 4 - contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire	4.1.3.1 L'Éthique et le respect des Droits de l'Homme p.122 4.1.3.2 Chaîne de valeur responsable p.123
Principe 5 - contribuer à l'abolition effective du travail des enfants	4.1.3.1 L'Éthique et le respect des Droits de l'Homme p.122 4.1.3.2 Chaîne de valeur responsable p.123
Principe 6 - contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession	4.1.3.1 L'Éthique et le respect des Droits de l'Homme p.122 4.1.3.2 Chaîne de valeur responsable p.123 Précisions méthodologiques pour les informations sociales p.154
Environnement	
Principe 7 - appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement	4.1.2.1 Identification et cartographie des risques p.115 4.2.1 Lutte contre le changement climatique p.125 4.2.1.2 Sobriété et efficacité énergétique p.128 4.2.3 Valeur verte p.133

	Précisions méthodologiques pour les informations environnementales p.152
Principe 8 - prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement	4.2.1 Lutte contre le changement climatique p.125 4.2.1.2 Sobriété et efficacité énergétique p.128 4.2.3 Valeur verte p.133 Précisions méthodologiques pour les informations environnementales p.152
Principe 9 - favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	4.2.1 Lutte contre le changement climatique p.125 4.2.1.2 Sobriété et efficacité énergétique p.128 4.2.3 Valeur verte p.133 Précisions méthodologiques pour les informations environnementales p.152
Lutte contre la corruption	
Principe 10 - agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin	4.1.3.1 L'Éthique et le respect des Droits de l'Homme p.122 4.1.3.2 Chaîne de valeur responsable p.123 Précisions méthodologiques pour les informations sociales p.154 4.1.2.1 Identification et cartographie des risques p.115 4.1.3 Enjeux de gouvernance